

CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT

CD/PV.954
25 mars 2004

FRANÇAIS

COMPTE RENDU DÉFINITIF DE LA NEUF CENT CINQUANTE QUATRIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE

tenue au Palais des Nations, à Genève,
le jeudi 25 mars 2004, à 10 h 20

Président: M. Pablo MACEDO (Mexique)

Le PRÉSIDENT (traduit de l'espagnol): Je déclare ouverte la 954^e séance plénière de la Conférence du désarmement.

Avant de commencer nos travaux, permettez-moi d'adresser à la délégation des Pays-Bas nos sincères condoléances pour le décès de la Princesse Juliana, qui a été la Reine des Pays-Bas pendant un peu plus de 30 ans. Comme monarque, la Reine Juliana laissera le souvenir d'une souveraine très active dans le domaine social et intéressée par les problèmes des pays en développement. Je serais reconnaissant à la délégation des Pays-Bas de bien vouloir faire part de nos condoléances à la Reine Béatrice, au Prince Bernhard, à la famille royale et au Gouvernement néerlandais.

Aujourd'hui, nous sommes sur le point d'écouter le discours d'adieu de notre éminente collègue, l'Ambassadrice Kuniko Inoguchi, qui quitte Genève après avoir représenté son pays, le Japon, à la Conférence du désarmement pendant près de deux ans. Durant son tour de service ici, l'Ambassadrice Inoguchi a exposé et défendu la politique de son pays avec une autorité et une élégance particulières. Elle a utilisé sa très grande expérience universitaire avec créativité pour promouvoir des idées nouvelles destinées à aider la Conférence du désarmement à sortir de l'impasse actuelle concernant son programme de travail.

Lorsqu'elle a pris la présidence de la Conférence, l'Ambassadrice Inoguchi a dirigé nos travaux avec détermination et persévérance tout au long du processus de négociation et d'adoption du rapport de la Conférence et de la résolution correspondante qui a été soumise à l'Assemblée générale des Nations Unies. De plus, les consultations intenses qu'elle a menées durant l'intersession ont préparé le terrain à une ouverture harmonieuse de la session de 2004. Ses talents de diplomate lui ont valu le poste mérité de Présidente de la première Réunion biennale des États chargée d'examiner la mise en œuvre du Programme d'action des Nations Unies sur les armes légères, une fonction dont elle s'est acquittée avec son dévouement habituel et avec des talents de diplomate sans pareils. Je suis persuadé de la haute importance de ses nouvelles fonctions, et je lui souhaite le plein succès.

Je souhaite également faire mes adieux à l'Ambassadeur Jorge Voto-Bernales, dont le mandat de Représentant permanent à la Conférence du désarmement arrive bientôt à son terme. Je serais reconnaissant à la délégation péruvienne de bien vouloir transmettre à l'Ambassadeur Voto-Bernales nos meilleurs vœux de succès dans ses nouvelles fonctions.

Au nom de la Conférence du désarmement et à titre personnel, je tiens à souhaiter à l'Ambassadrice Inoguchi et à l'Ambassadeur Voto-Bernales le plein succès dans leurs nouvelles fonctions et beaucoup de bonheur dans leur vie privée.

Sont inscrits sur la liste des orateurs pour aujourd'hui: l'Ambassadrice du Japon, M^{me} Kuniko Inoguchi, l'Ambassadeur de Roumanie, M. Doru Romulus Costea, l'Ambassadeur d'Algérie, M. Mohamed Salah Dembri, et l'Ambassadrice des États-Unis, M^{me} Jackie Sanders.

Lorsque la liste sera épuisée, je ferai une déclaration en ma qualité de Président de la Conférence. Je donne la parole à l'Ambassadrice Kuniko Inoguchi.

M^{me} INOBUCHI (Japon) (traduit de l'anglais): Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter de votre accession à la présidence. Je suis sûre que la Conférence sera bien guidée, sous votre direction éclairée et grâce à vos talents de diplomate. Soyez assuré

(Mme Inoguchi, Japon)

de l'entière coopération de ma délégation dans les efforts que vous déploierez pour faire sortir la Conférence de l'impasse actuelle.

Ma mission d'ambassadrice pour les questions de désarmement à Genève est sur le point de s'achever. Au cours de ces deux années, la restauration du désarmement multilatéral n'a cessé d'occuper le devant de la scène. Pour instaurer la paix et la sécurité, les instruments multilatéraux, compte tenu de leur universalité et de leur durée de validité considérable, sont d'une importance capitale. De fait, dans certains cas, les instances multilatérales de désarmement servent parfaitement les objectifs communs de la communauté internationale.

Comme vous l'avez aimablement rappelé, Monsieur le Président, les armes légères sont un des domaines dans lesquels le multilatéralisme en matière de désarmement fonctionne bien. En 2003, la première Réunion biennale des États chargée d'examiner la question des armes légères, réunion que j'ai présidée, a abouti à l'adoption, par consensus, d'un rapport final, en dépit des divergences de vues entre États. Elle a constitué une occasion remarquable de renforcer les partenariats pour l'action et de développer notre sentiment collectif d'appartenance et notre sens des responsabilités, dans la perspective de la deuxième réunion biennale, de 2005, et de la Conférence d'examen de 2006.

Les armes classiques sont un autre domaine qu'il convient de mentionner. À leur réunion de novembre dernier, les États parties à la Convention sur certaines armes classiques ont adopté le cinquième Protocole annexé à ladite Convention, relatif aux restes explosifs de guerre. Ce protocole marque une avancée considérable dans le règlement des grands problèmes humanitaires qui se posent après les conflits.

La Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel n'est pas encore devenue universelle, mais elle a eu dans le monde entier un impact considérable. L'action antimine, y compris le déminage, a été véritablement renforcée au travers de l'élan créé par la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel, et nous attendons beaucoup de la première Conférence d'examen, qui doit se tenir dans le courant de cette année.

Ainsi, le multilatéralisme fonctionne dans certains domaines précis, particulièrement dans le domaine humanitaire. Pourtant, on ne peut pas en dire autant du désarmement multilatéral général, auquel s'attache la Conférence du désarmement. La Conférence n'exécute pas le programme qui a été tracé lors de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, de 1978, et elle n'a pas entrepris non plus d'examiner les questions apparues récemment. Les États membres ont fait un effort concerté pour débloquer la situation, démontrant leur profond attachement au multilatéralisme. La Conférence a besoin d'air frais, de lumière, d'une nouvelle façon de penser.

L'initiative des cinq Ambassadeurs, tous issus de groupes différents, a donné un nouvel élan. J'ai moi-même tenté un certain nombre de choses pour apporter ce nouveau souffle à la Conférence. Ainsi, dans le contexte des séances plénières, je me suis efforcée d'approfondir le débat de fond sur la question d'un traité visant l'arrêt de la production de matières fissiles et, en août dernier, j'ai soumis un document de travail destiné à alimenter encore le débat à la Conférence.

(Mme Inoguchi, Japon)

J'ai vécu mon expérience la plus inoubliable à la Conférence lorsque nous travaillions sur le rapport annuel et que je présidais la dernière partie de la session de 2003. Je tiens à saisir cette occasion pour remercier sincèrement l'ensemble des délégations de leur coopération et de leur aide en la matière, un soutien qui m'a été indispensable pour accomplir ma mission. Ce rapport, qui renferme certains documents d'importance, représente un petit pas en avant dans la quête d'un terrain d'entente sur un programme de travail. Je pense que la déclaration que j'ai faite le 19 décembre dernier dans le cadre de consultations informelles a été un nouveau pas dans une nouvelle direction, qui devrait permettre à la Conférence d'agir globalement et effectivement face aux problèmes internationaux actuels en matière de sécurité. Suite à des demandes émanant de collègues ici présents, et afin qu'il soit plus aisé de se référer à ce document, j'ai demandé au Secrétaire général de bien vouloir faire publier et distribuer le texte de cette déclaration en tant que document officiel de la Conférence du désarmement.

La session de 2004 vient tout juste de commencer et nous en sommes encore à attendre le moment critique qui marquera un tournant. J'espère que ce moment viendra bientôt et qu'il marquera véritablement le renouveau du désarmement multilatéral.

La Conférence du désarmement est une instance proéminente, qui a donné naissance à un certain nombre de traités de désarmement importants, tels que le TNP et le Traité d'interdiction complète des essais. Pourtant, si on considère le parcours de la Conférence, on s'aperçoit qu'à certains moments toutes les idées ont été épuisées et qu'un nouvel élan a dû être trouvé pour relancer la Conférence. Je crois que la Conférence traverse actuellement une période difficile. Dans le même temps, nous ne devons pas oublier que notre rôle est de suivre le rythme de l'évolution du monde et de ne pas abdiquer. Comme l'ont récemment confirmé plusieurs ministres des affaires étrangères, y compris la Ministre japonaise, M^{me} Kawaguchi, qui s'est exprimée devant la Conférence le 4 septembre dernier, la communauté internationale attend de cette instance qu'elle sorte de l'impasse actuelle et commence un travail de fond. Nous tous ici présents avons pour tâche de débloquer la situation.

Dans le contexte actuel de la mondialisation et de l'interdépendance, nos difficultés ignorent les frontières. Pour les surmonter et renforcer la sécurité du monde moderne, des efforts multilatéraux sont indispensables. Le multilatéralisme n'est pas une question de choix, mais une nécessité.

Avant de conclure, je voudrais remercier très sincèrement tous mes collègues d'avoir enrichi mon expérience et mes connaissances pendant mon séjour ici. Genève a été pour moi un environnement très favorable et stimulant, qui m'a permis de bénéficier largement de nombreux échanges avec vous. J'ai tissé des liens d'amitié avec chacun de vous, grâce à d'innombrables rencontres cordiales, et j'emporterai de nombreux souvenirs agréables de cette ville.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'espagnol): Je remercie la représentante du Japon, l'Ambassadrice Inoguchi, de sa déclaration et des paroles aimables qu'elle a adressées à la présidence. Je voudrais lui dire, encore une fois, qu'elle va nous manquer. Je donne maintenant la parole au représentant de la Roumanie, l'Ambassadeur Doru Romulus Costea.

M. COSTEA (Roumanie): Monsieur le Président, puisque c'est la première fois que j'ai l'honneur de prendre la parole depuis votre accession à la présidence de la Conférence

(M. Costea, Roumanie)

du désarmement, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter: vous avez, en effet, assumé ces importantes fonctions pendant une période de plus en plus critique pour la Conférence. Soyez assuré de l'indéfectible appui de ma délégation dans l'accomplissement de vos tâches. Je saisis cette occasion pour faire mes adieux à l'Ambassadrice du Japon, M^{me} Kuniko Inoguchi, et la remercier pour sa contribution active aux travaux de la Conférence du désarmement. Je lui adresse mes meilleurs vœux pour ses futures et importantes tâches. Je voudrais saluer la présence ici, la semaine dernière, des Ministres des affaires étrangères du Canada, de l'Irlande, du Bangladesh, de la Suède, des Pays-Bas et de Sri Lanka. Dans toutes leurs interventions, j'ai perçu un ferme engagement en faveur du désarmement, de la non-prolifération et de la sécurité internationale, aussi bien que la volonté politique, très souvent invoquée, dont la Conférence du désarmement a besoin pour commencer des travaux de fond.

Aujourd'hui, à la fin de la première partie de la session de 2004, il faut que nous réfléchissions de nouveau aux risques que comporte la trop longue inactivité de la Conférence. Nous risquons, en effet, de perdre les hautes compétences et tous les talents des membres du «meilleur club de la ville» et d'échouer dans nos tentatives pour trouver des solutions communes aux menaces – anciennes ou récentes – à la paix et à la sécurité du monde.

J'espère que l'intersession, avec l'arrivée du printemps, permettra un dégel des travaux de la Conférence.

(L'orateur poursuit en anglais.)

La Conférence du désarmement doit avancer pour suivre le rythme imposé par l'évolution actuelle de la situation dans les autres domaines de la limitation des armements, de la non-prolifération et du désarmement. Je n'ai pas l'intention de m'attarder sur les réalisations opérées ailleurs, mais plutôt de décrire les récents progrès faits par la Roumanie en la matière.

Je suis particulièrement heureux d'informer la Conférence du désarmement qu'en ce moment même, alors que je m'exprime ici, une cérémonie placée sous le signe d'une Roumanie sans mines antipersonnel est en train de se dérouler à Cislau. Cislau, située dans le centre-est de la Roumanie, est la ville où, il y a trois ans, a commencé la destruction de près d'un million de mines antipersonnel. Cet événement marque l'achèvement officiel de l'élimination de nos stocks de mines, avec un an d'avance sur le délai établi par les dispositions de la Convention d'Ottawa.

Cet événement est un véritable cadeau d'anniversaire, tout juste cinq ans après l'entrée en vigueur de la Convention, mais aussi un pas important et concret dans la perspective du Sommet de Nairobi pour un monde sans mines, prévu pour la fin de l'année.

L'engagement politique de la Roumanie en faveur des objectifs humanitaires inscrits dans la Convention d'Ottawa a été une nouvelle fois démontré. Nous espérons que, dans un proche avenir, nous serons en mesure de renforcer notre contribution à un autre aspect majeur de la Convention, à savoir l'assistance aux victimes et leur réadaptation.

Je saisis cette occasion pour annoncer que, au début du mois de mars de cette année, la Roumanie a achevé la procédure interne de ratification du Protocole des Nations Unies contre la fabrication et le commerce illicites des armes à feu. Les instruments de ratification doivent être déposés d'ici peu auprès du Secrétaire général.

(M. Costea, Roumanie)

Notre pays considère que ce Protocole est un instrument indispensable à la lutte contre la fabrication illicite et le trafic d'armes de ce type et des munitions associées. Nous sommes persuadés que les dispositions contenues dans ce Protocole offriront également le cadre réglementaire nécessaire à la lutte contre la criminalité internationale organisée.

Pour terminer mon intervention d'aujourd'hui, je voudrais réaffirmer que la Roumanie entend jouer un rôle actif dans les efforts entrepris par la communauté internationale pour instaurer un climat sûr et serein, particulièrement en ce qui concerne la non-prolifération des armes de destruction massive.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'espagnol): Je remercie le représentant de la Roumanie, l'Ambassadeur Costea, de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a adressées à la présidence.

Je suis heureux de donner maintenant la parole au représentant de l'Algérie, l'Ambassadeur Mohamed Salah Dembri.

M. DEMBRI (Algérie): Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous féliciter pour votre accession à la présidence et vous assurer du total soutien et de la pleine coopération de ma délégation dans vos efforts visant à sortir la Conférence du désarmement de la stagnation dans laquelle elle se trouve actuellement.

Je voudrais aussi m'associer et associer ma délégation aux condoléances que vous avez présentées à notre collègue Chris Sanders à la suite de la disparition de la Reine Juliana.

Je saisis également cette occasion pour féliciter vos prédécesseurs à ce poste, les Ambassadrices du Kenya et de la Malaisie, M^{me} Amina Mohamed et M^{me} Rajmah Hussain, qui, à travers des initiatives louables, n'ont ménagé aucun effort pour tenter de remettre la Conférence du désarmement au travail. Comment ne pas saluer également l'admirable présidence de notre distinguée collègue du Japon, l'Ambassadrice Kuniko Inoguchi, et la qualité du travail qu'elle a accompli à ce poste? Je veux également exprimer nos regrets de voir partir notre collègue du Pérou, M. Jorge Voto-Bernales. Il a tenu ici une grande place, nous le regretterons, mais nous lui souhaitons en même temps bonne chance dans ses nouvelles fonctions.

En cette fin de première partie de la session de 2004 de la Conférence du désarmement, quel bilan pouvons-nous dresser de nos travaux? Certes, nous n'avons toujours pas de programme de travail, mais l'esprit de dialogue demeure, puisque nous avons tout de même eu des discussions fort intéressantes, notamment dans le cadre d'une séance informelle qui a permis aux délégations d'exprimer leurs idées et leurs attentes vis-à-vis de la Conférence du désarmement. Pour pertinentes qu'elles soient, ces discussions devraient nécessairement, si elles venaient à être reprises, constituer le socle sur lequel nous devrions nous appuyer pour élaborer et entamer un programme de travail agréé par tous et pour tous et rompre ainsi avec les années de stagnation et d'inactivité qui ont grandement porté préjudice à cette instance multilatérale unique de négociation sur le désarmement. Pour cela, nous devons être pleinement conscients de nos responsabilités et du mandat qui est le nôtre, ainsi que de l'esprit dans lequel a été créée

(M. Dembri, Algérie)

la Conférence du désarmement. Nous sommes en effet comptables devant la communauté internationale de nos succès comme de nos échecs.

Il est certain que chaque pays représenté au sein de cette instance a ses propres priorités et ses propres préoccupations, mais nous avons ici le devoir, sur la base du mandat qui nous a été confié, de dépasser nos intérêts les plus immédiats et de transcender toute vision parcellaire pour établir résolument un programme de travail selon l'ordre du jour qui nous a été donné, dans un esprit de compromis et de synthèse, sans être prisonniers de nos positions nationales ou, oserais-je dire, nationalistes. Cela découle de notre souci collectif de ne ménager aucun effort pour mettre la civilisation humaine définitivement à l'abri de tout danger d'anéantissement par les armes de destruction massive.

Les États membres de la Conférence ont en effet des responsabilités particulières dans le domaine du maintien de la paix et de la sécurité internationales, et principalement les États dotés de l'arme nucléaire, car il faut bien comprendre que ces derniers n'ont pas reçu ce statut à titre permanent et qu'ils se sont soumis et sont soumis à un certain nombre d'obligations et d'engagements en vertu des dispositions du TNP.

Nous faisons tous ici le constat que nous vivons, hélas, dans un monde sans cesse plus incertain où les menaces sont multiples et d'une nature inédite. Par exemple, le monde se trouve actuellement face à un terrorisme international sanglant, terrorisme porteur de réelles inquiétudes pour l'ensemble de la planète. Les attentats qui ont secoué récemment la capitale espagnole sont venus nous rappeler que cette menace est omniprésente et peut se manifester à tout moment dans n'importe quel endroit du monde. En cela, le terrorisme n'a ni religion ni nationalité.

L'autre danger auquel nous sommes exposés est la prolifération nucléaire, aussi bien horizontale que verticale. Face à ce danger, il est certain que la meilleure réponse que la communauté internationale puisse apporter est l'élimination totale des armes nucléaires et de leurs composants, car il est bien certain que les entités non étatiques qui désirent s'approprier de telles armes iront les chercher là où elles sont produites. Comme l'a si bien relevé le Ministre des affaires étrangères de l'Irlande, lors de son intervention ici même le 16 mars, ce qui n'existe pas ne peut pas proliférer. Nous sommes donc profondément préoccupés par ces questions et d'autres, additionnelles à notre ordre du jour. Le développement de certaines doctrines qui n'écartent pas l'utilisation d'armes de destruction massive, à titre préventif ou non, la militarisation de l'espace, pour lequel des programmes ambitieux sont en train d'être menés, ainsi que le perfectionnement d'armes de tout type, sont en flagrante contradiction avec les conclusions de la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies, de 1978, qui indiquent clairement qu'il faut «mettre un terme au perfectionnement qualitatif et à la mise au point de systèmes d'armes nucléaires».

Face à cette panoplie d'armes de plus en plus sophistiquées et capables d'anéantir la planète entière, je citerai une phrase du célèbre physicien Albert Einstein, qui a déclaré avec beaucoup de prescience: «Je ne sais pas avec quelles armes sera menée la Troisième Guerre mondiale, mais je sais que la quatrième le sera avec des bâtons et des pierres.».

(M. Dembri, Algérie)

Pour sortir de cette logique destructrice et pour offrir aux générations futures un avenir plus prometteur qu'un retour programmé à l'âge de pierre, comment ne pas manifester notre attachement à la cause du désarmement et à la limitation des armements à travers la conclusion de traités multilatéraux irréversibles et vérifiables? Dans cette entreprise, le désarmement nucléaire doit constituer notre plus grande priorité – nous devons débarrasser définitivement notre planète du spectre de l'apocalypse nucléaire et engranger véritablement les «dividendes de la paix» qui n'ont pas encore pleinement porté leurs fruits.

Le Traité sur la non-prolifération nucléaire est la pierre angulaire du régime international de désarmement et de non-prolifération et il devrait, à ce titre, être renforcé par des mesures irréversibles de notre part. Les États nucléaires devraient traduire dans les faits les engagements qu'ils ont pris lors de la dernière Conférence d'examen en matière de désarmement nucléaire. La septième Conférence d'examen de cet instrument, prévue pour l'année prochaine, doit être l'occasion pour nous tous de développer les 13 mesures concrètes au titre de l'article VI du TNP et de leur assurer un début d'application.

Il serait également hautement appréciable qu'avant cette échéance ce traité puisse atteindre l'universalisation. Les pays qui n'ont pas encore adhéré au TNP sont instamment invités à le faire, en tant que pays non dotés de l'arme nucléaire, en tant que pays non nucléaires.

Par ailleurs, l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, qui n'arrive toujours pas à recueillir le nombre de ratifications nécessaires, participe également de l'objectif du désarmement nucléaire. Un traité sur les matières fissiles serait aussi une de ses composantes importantes, à condition que soient liés non-prolifération et désarmement.

À propos de la question des stocks, deux grands physiciens, George Charpak, prix Nobel de physique, et Richard Garwin, grand Américain qui a participé à l'élaboration de tous les programmes nucléaires des États-Unis, ont explicitement indiqué dans leur livre, publié il y a quatre ans, *Feux follets et champignons nucléaires*, que «les stocks d'armes nucléaires ne correspondent à aucune stratégie nationale raisonnable» et que «leur réduction draconienne doit être une priorité pour l'espèce humaine»; ils ajoutent qu'une dizaine d'ogives suffirait pour assurer la plus grande dissuasion possible pour les pays qui veulent se prévaloir de cette doctrine, c'est-à-dire de la doctrine de la dissuasion.

Nous nous réjouissons de la signature, par la République islamique d'Iran et la Jamahiriya arabe libyenne, de protocoles additionnels aux accords de garanties prévus par le TNP. Cette décision contribue assurément à l'établissement d'un climat de confiance dans leurs régions respectives et va dans le sens du renforcement du TNP. Sous ce même chapitre, il convient d'évoquer l'établissement de zones exemptes d'armes nucléaires, qui participe de ce même effort de réduire les risques d'utilisation de l'arme nucléaire. À cet égard, la création d'une telle zone au Moyen-Orient est indûment retardée du fait du refus opposé par l'État d'Israël, qui ne montre aucune disponibilité à adhérer au TNP ni à soumettre ses installations nucléaires aux garanties de l'AIEA. Cela est particulièrement étrange, et je me fais ici l'écho des propos qu'a tenus avant-hier le Directeur général de l'AIEA, M. Mohamed ElBaradei, précisément sur la question du potentiel nucléaire d'Israël.

(M. Dembri, Algérie)

Les garanties de sécurité dues aux États non dotés de l'arme nucléaire par les États nucléaires, en compensation de leur renonciation à cette arme, sont d'une importance capitale, car elles constituent un droit découlant de la prorogation indéfinie du TNP, en 1995. La concrétisation de cette mesure tarde à se réaliser, ce qui laisse les États non nucléaires peu confiants dans des promesses qui restent sans lendemain.

Pour ce qui est de l'espace, celui-ci constitue un bien commun de l'humanité et doit être préservé contre toute utilisation à des fins militaires. Un traité négocié au sein de la Conférence du désarmement devrait définitivement sceller son utilisation à des fins strictement pacifiques.

C'est de notre conscience, à mes collègues et moi-même, de tous ces dangers qui menacent notre planète et de notre conviction de la validité et de la cause de désarmement et de la limitation des armements qu'est née la proposition des cinq Ambassadeurs. Celle-ci est le résultat d'un effort de créativité et de volonté de dépasser le cadre étroit des positions nationales; elle trouve sa filiation dans toutes les propositions qui l'ont précédée, et met l'accent sur les points de convergence de chacune d'elles.

Comme vous le savez, cette proposition constitue le fruit d'un travail collectif qui a regroupé cinq Ambassadeurs de différentes régions du monde: Belgique, Chili, Colombie, Suède et Algérie. Cela a fait son originalité et sa valeur ajoutée. Je voudrais ici m'acquitter d'une dette de gratitude et de reconnaissance à l'égard de notre collègue de l'Allemagne, l'Ambassadeur Volker Heinsberg, qui a été l'un de ceux, en tout cas, qui ont poussé à la genèse de cette initiative. Cette initiative, qui a été officiellement présentée le 23 janvier 2003, offre l'avantage de couvrir l'ensemble des points de notre ordre du jour selon une approche équilibrée et progressive, qui devrait aboutir à terme à des négociations au sein de la Conférence du désarmement sur la base de quatre mandats, qui concerneraient les garanties de sécurité négatives, le désarmement nucléaire, avec pour corollaire un traité sur les matières fissiles et la prévention de la course aux armements dans l'espace. Elle constitue, comme on dit communément, un «paquet» qui devrait être adopté en tant que tel, puisque la Conférence déciderait d'examiner à la suite de son adoption les questions qui rencontreront l'adhésion des États membres.

Dès la présentation de notre proposition, nous avons indiqué que nous restions ouverts à tout projet d'amendement et à toute suggestion et nous avons toujours encouragé les délégations à nous remettre par écrit leurs observations. C'est ainsi que la Chine nous a fait part de son projet d'amendement concernant le mandat relatif à la prévention d'une course aux armements dans l'espace, amendement qui a été accepté et a donné lieu à une version révisée de la proposition des cinq Ambassadeurs, publiée le 5 septembre 2003 sous la cote CD/1693/Rev.1. La Fédération de Russie a également rejoint les dizaines de membres qui l'ont soutenue.

En effet, l'initiative des cinq Ambassadeurs a reçu un large soutien des délégations représentées ici, qui y voient une proposition sérieuse en vue de l'adoption d'un programme de travail. Un grand nombre d'entre elles ont souligné que, même si cette initiative ne répondait pas entièrement à leurs priorités ou à leurs préoccupations nationales, elles étaient disposées à l'adopter, dans un esprit de compromis, soucieuses en cela de faire avancer la cause du désarmement. Pour beaucoup d'entre elles, les points relatifs au désarmement nucléaire et

(M. Dembri, Algérie)

aux garanties de sécurité sont, à juste titre, de la plus haute importance, car ils portent en eux le destin de notre planète, et c'est pourquoi je lance aujourd'hui un appel à toutes les délégations qui le voudraient afin qu'elles s'y associent.

Parmi les nombreux ministres des affaires étrangères qui se sont exprimés la semaine passée dans cette enceinte, beaucoup ont évoqué, en termes laudatifs, la proposition des cinq Ambassadeurs. Il nous faut reconnaître que nous n'avons jamais été aussi proches d'un consensus et que seules quelques délégations ne se sont pas prononcées sur notre proposition. Comment devons-nous interpréter ce silence? Il faut bien le dire, la règle du consensus qui régit les travaux de la Conférence du désarmement devrait supposer que le silence vaut approbation, puisque le consensus est un moyen de parvenir à un accord et non un moyen d'arriver à un blocage. Il faut donc ici que nous ayons recours à une opinion juridique fondée, pour établir si le silence vaut approbation ou si le silence vaut refus. Pour cela, la présidence devrait envisager tous les moyens de rapprocher les points de vue et de favoriser notre compréhension mutuelle des questions de notre ordre du jour. À cet égard, comme vous le savez, nous avons toujours soutenu que la présidence a un rôle prépondérant à jouer. Elle doit mener les consultations nécessaires en vue de parvenir au plus tôt à l'adoption d'un programme de travail général et équilibré acceptable pour tous, selon le principe de la sécurité non diminuée pour tous.

Œuvrer en faveur du désarmement et de la limitation des armements est un impératif si nous voulons bâtir un monde plus sûr. La constitution de vastes arsenaux, l'accroissement formidable des stocks d'armes et des effectifs militaires, la concurrence qui s'exerce dans le perfectionnement des armes de toutes sortes à l'aide de ressources scientifiques et de progrès techniques détournés à cette fin, tourmentent nos travaux. La résolution 34/83 de l'Assemblée générale des Nations Unies, du 11 décembre 1979, stipule clairement que, *je cite*: «Dans un monde aux ressources limitées, il existe un lien étroit entre les dépenses consacrées aux armements et le développement économique et social. Les ressources libérées par suite de l'application des mesures de désarmement devraient être consacrées au développement économique et social de toutes les nations et servir à combler le fossé économique qui sépare les pays développés des pays en voie de développement». *Fin de citation*. Aux termes de cette même résolution, un groupe de travail sous la supervision du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies a été invité à présenter périodiquement des rapports à l'Assemblée générale au sujet des répercussions économiques et sociales de la course aux armements et de ses effets extrêmement nuisibles sur la paix et la sécurité dans le monde. Cette demande devrait être renouvelée afin de permettre à la communauté internationale d'avoir une idée précise de l'impact des dépenses militaires sur la problématique du développement économique et social. L'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR) pourrait également entreprendre des études sur cette question.

Mon pays a toujours œuvré en faveur de l'universalisation de la Conférence du désarmement, car il est convaincu que, pour gagner en autorité et en efficacité, celle-ci doit s'ouvrir au reste de la communauté internationale et définitivement clore la période de la guerre froide qui a façonné sa structure et son image. De même, nous avons toujours plaidé pour que la Conférence soit plus attentive aux préoccupations et aux doléances de la société civile. C'est à ce titre que nous avons appuyé la proposition présentée par notre distinguée collègue

(M. Dembri, Algérie)

de l'Irlande, l'Ambassadrice Mary Whelan, au sujet d'une plus grande et d'une meilleure participation des ONG. Nous souhaiterions que celles-ci soient avec nous dans la salle et qu'elles puissent aussi s'exprimer à la tribune présidentielle. C'est dans cet esprit que nous avons soutenu le texte relatif à cette question présenté par l'Ambassadrice du Kenya, M^{me} Amina Mohamed, en sa qualité de Présidente de la Conférence du désarmement.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'espagnol): Je remercie le représentant de l'Algérie, l'Ambassadeur Dembri, de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. J'ai maintenant le plaisir de donner la parole à la représentante des États-Unis, l'Ambassadrice Sanders.

M^{me} SANDERS (États-Unis d'Amérique) (traduit de l'anglais): Qu'il me soit permis d'adresser les vœux de la délégation des États-Unis à l'Ambassadrice Inoguchi alors qu'elle s'apprête à rentrer au Japon et qu'un nouveau chapitre passionnant de sa vie va s'ouvrir.

À la fin du mois prochain, beaucoup d'entre nous participeront à la troisième session du Comité préparatoire de la Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires de 2005. Nous espérons que le Comité achèvera les préparatifs administratifs et de procédure de la Conférence de 2005 et qu'il engagera des échanges constructifs sur les nombreuses idées et propositions visant à renforcer la mise en œuvre du TNP et à parvenir à son universalisation. Si nous nous attachons à réaliser ce qui est possible, cette session du Comité préparatoire sera un excellent préambule de la tâche qui nous attend lors de la Conférence d'examen de 2005.

Depuis mon accession aux fonctions de Représentante spéciale du Président pour la question de la non-prolifération des armes nucléaires, je suis impressionnée par le sérieux dont font preuve presque toutes les parties au TNP lors de tout débat consacré à ce traité vital. Nous avons besoin de ce sérieux, car le TNP connaît de graves difficultés. Il est certain que les événements survenus au cours des trois derniers mois et qui se rapportent au TNP ont été spectaculaires. La décision de la Jamahiriya arabe libyenne de renoncer à son programme d'armement nucléaire et de se conformer au TNP est une décision de première importance qui contribue de façon significative à la réalisation des objectifs inscrits dans le Traité. Cependant, les révélations fracassantes concernant les ventes parallèles de matières nucléaires et le refus obstiné de l'Iran de coopérer pleinement avec l'AIEA inquiètent sérieusement la communauté internationale. Mon gouvernement a travaillé avec de nombreux États représentés dans cette salle, que ce soit dans le cadre de l'AIEA, du Conseil de sécurité ou de discussions bilatérales et multilatérales consacrées, entre autres, à la question du respect du TNP et plus particulièrement au programme nucléaire de la République populaire démocratique de Corée. Nous ne sommes pas toujours d'accord sur l'approche à adopter, mais je suis persuadée que nous continuerons à travailler ensemble pour atteindre nos objectifs communs. Le TNP ne continuera à servir notre sécurité collective que si nous insistons sur la nécessité de mesures d'application et de vérification énergiques.

J'espère qu'un dialogue constructif s'engagera sur ces différentes questions lors de la prochaine session du Comité préparatoire, notamment pour ce qui est de l'examen des propositions faites par le Président Bush, le 11 février dernier. Il faut, en particulier, renforcer

(M^{me} Sanders, États-Unis d'Amérique)

l'AIEA, qui offre un moyen efficace d'assurer le respect des engagements pris en vertu du TNP. Pour assurer l'avenir du TNP, il faut également trouver un moyen de permettre aux parties de continuer de jouir des bienfaits de programmes nucléaires pacifiques sans compromettre l'objectif essentiel du TNP, qui est d'empêcher la prolifération des armes nucléaires. Les États-Unis auront davantage de choses à dire sur ces questions essentielles lors de la session du Comité préparatoire du mois prochain. Nous ferons un certain nombre de recommandations destinées à empêcher à l'avenir les abus commis au cours des dernières années par des parties au TNP qui ont cherché à se doter de capacités d'enrichissement et de retraitement, non à des fins pacifiques mais dans le but de produire des matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires, en violation des engagements pris en vertu du TNP.

Le principal objet de mon intervention d'aujourd'hui est de souligner la ferme volonté des États-Unis de respecter toutes les obligations découlant du TNP. La délégation des États-Unis à la prochaine session du Comité préparatoire présentera des informations plus détaillées sur ce que notre pays a fait et fait encore aujourd'hui pour remplir ces obligations. En vertu des articles I et III, les États-Unis continueront à faire en sorte que leur coopération avec les États non dotés d'armes nucléaires ne permette pas à ces derniers de produire ou de se procurer des armes nucléaires. De même, nous prenons très au sérieux l'obligation qui nous est faite par l'article IV d'aider les autres États parties au TNP dans les applications pacifiques de l'énergie nucléaire, conformément aux engagements de non-prolifération souscrits dans le cadre du TNP. Les États-Unis sont le premier contributeur du programme de coopération technique de l'AIEA, qui joue un rôle de plus en plus important dans la concrétisation des bénéfices de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire pour certains pays en développement. Que ce soit au niveau bilatéral ou dans le contexte de l'AIEA, les États-Unis sont fiers des nombreux programmes par lesquels ils contribuent au développement de bien des pays du monde en répondant à la satisfaction de leurs besoins d'énergie nucléaire.

Pour ce qui est de l'article VI du TNP, les États-Unis ont déjà, lors des deux premières sessions du Comité préparatoire, fourni des informations abondantes concernant les mesures et les dispositions qu'ils ont prises en matière de désarmement nucléaire. Nous entendons poursuivre dans cette voie lors de la session qui se tiendra le mois prochain à New York. Aujourd'hui, je me contenterai de vous donner un aperçu du dynamisme de l'action des États-Unis eu égard à l'article VI.

Tout d'abord, n'oublions pas que l'article VI s'applique à toutes les parties au TNP. Si les États dotés d'armes nucléaires ont la responsabilité principale pour ce qui concerne les mesures en matière de désarmement nucléaire, toutes les parties peuvent contribuer de façon significative à cet objectif en facilitant l'instauration d'un environnement international propice à une diminution de la part du nucléaire dans les stratégies militaires, puis à l'élimination de ces armes. N'oublions pas non plus qu'en vertu de l'article VI les parties au TNP sont tenues de négocier un «traité de désarmement général et complet sous un contrôle international strict et efficace». Aujourd'hui, nous privilégions une approche étape par étape de cet objectif qui nous semble lointain. Même ainsi, nous pouvons tous affirmer que les progrès sont difficiles et que la tâche requiert nécessairement l'entière coopération de tous les États.

(M^{me} Sanders, États-Unis d'Amérique)

Deuxièmement, la réalisation du désarmement nucléaire est un processus graduel qui sera long et difficile. Les réalités politiques et l'évolution des sciences et des techniques figurent parmi les facteurs qui compliquent ce processus. La fin de la guerre froide a permis la fin de la course aux armements nucléaires entre les États-Unis et l'ex-Union soviétique, un événement majeur dans l'histoire de la mise en œuvre de l'article VI du TNP. Elle a également permis de progresser dans la réduction des arsenaux nucléaires massifs de la planète. De nombreux pays coopèrent à cette tâche énorme et nous pouvons tous nous réjouir de leurs réalisations. Pourtant, les événements de ces dernières années ont fait naître dans le monde un sentiment nouveau et déstabilisateur d'imprévisibilité. J'ai déjà évoqué les activités nucléaires menées par certains États en violation du TNP. La prolifération des armes de destruction massive et la terrible menace du terrorisme constituent des dangers nouveaux pour chacun d'entre nous. Ces risques cumulés menacent jusqu'aux fondements de notre civilisation. Cette terrible vérité de notre temps devrait renforcer notre volonté de réagir en bloc face à cette menace grandissante.

Ces événements ne signifient pas que le processus de désarmement nucléaire doit cesser; de fait, les États-Unis et la Fédération de Russie continuent à réduire leurs arsenaux malgré l'intensification de ces nouvelles menaces. Cette situation ne fait qu'illustrer une affirmation évidente, à savoir que le désarmement de quelque type que ce soit s'inscrit nécessairement dans le contexte international de la sécurité, et confirmer la conclusion que des approches générales et éparpillées, qui consisteraient, notamment, à adopter une convention sur les armes nucléaires ou à fixer des délais, sont totalement illusoire et ne fonctionneront pas. L'histoire a montré que des progrès n'étaient possibles que par une approche graduelle prenant en compte les menaces perçues par les États. La difficulté consiste à promouvoir de réels changements dans la sécurité régionale et mondiale, dans la perspective d'un désarmement nucléaire et classique durable et progressif. Une tendance positive semble se dégager en la matière, mais beaucoup reste à faire; nous devons faire de la persévérance notre alliée et exclure toute manœuvre destinée à se procurer un avantage politique.

Nous pouvons tous être satisfaits des progrès sans précédent qui ont été réalisés dans la mise en œuvre de l'article VI depuis la chute du mur de Berlin, en 1989. Les retombées politiques de cet événement et des événements qui l'ont suivi ont donné naissance à une coopération historique entre les États-Unis et la Russie qui a permis de mettre un terme à la course aux armements nucléaires, de réduire le nombre d'armes nucléaires et d'éliminer des tonnes de matières fissiles de nos arsenaux militaires. Les États-Unis ont retiré un grand nombre d'armes nucléaires non stratégiques au cours des 10 dernières années, et la dernière de ces armes a été démantelée en 2003. À eux seuls, les États-Unis ont démantelé plus de 13 000 armes nucléaires. Les États-Unis et la Russie ont éliminé de leurs arsenaux autant de matières fissiles qu'il en faudrait pour construire 30 000 armes nucléaires.

En 2001, le Président Bush a pris une mesure déterminante pour la mise en œuvre de l'article VI: il a annoncé que les États-Unis ramèneraient unilatéralement leurs forces nucléaires à un niveau qui n'a jamais été aussi bas depuis des décennies. Par cette décision, le Président a illustré le fait que la guerre froide était bel et bien finie et que nos relations avec la Russie devaient être transformées. Le Président Poutine a emboîté le pas au Président Bush en annonçant une mesure du même ordre. Dernièrement, ils ont inscrit leur décision de réduire leurs

(M^{me} Sanders, États-Unis d'Amérique)

forces nucléaires dans le Traité de Moscou, qu'ils ont signé en 2002 et qui est entré en vigueur le 1^{er} juin 2003. Par ce traité, les deux parties se sont engagées à ramener respectivement à 1 700 et 2 200 le nombre d'ogives nucléaires stratégiques d'ici au 31 décembre 2012, soit une réduction de près des deux tiers par rapport aux niveaux actuels. La mise en œuvre du Traité a commencé, et nous en donnerons le détail lors de la prochaine session du Comité préparatoire. Élément symbolique mais aussi élément d'importance quant au fond, le préambule du Traité de Moscou rappelle que les États-Unis et la Russie ont à l'esprit les obligations qui découlent pour leurs pays de l'article VI du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Cette affirmation reflète de la part des deux pays une volonté politique au plus haut niveau de mettre en œuvre l'article VI.

Les États-Unis continuent, par diverses actions et politiques, à promouvoir la mise en œuvre de leurs obligations en vertu de l'article VI. La décision du Président de transformer la doctrine de la dissuasion en une doctrine basée sur trois éléments – les armes offensives, les systèmes de défense et une infrastructure de défense améliorée – marque un tournant historique. Nous sommes en train d'intégrer nos armes stratégiques non nucléaires dans nos forces offensives, ce qui fait que nous dépendrons moins de l'arme nucléaire. La mise au point et le déploiement de moyens de défense active et passive donneront aux États-Unis de nouveaux moyens d'empêcher un agresseur de parvenir à ses fins. Enfin, l'amélioration de l'infrastructure de défense, y compris les installations nucléaires, démontrera à tout adversaire qu'il lui sera impossible, en définitive, d'obtenir un avantage stratégique contre les États-Unis et contribuera à le dissuader de se lancer dans une telle entreprise. En 2002, alors qu'il présentait l'examen du dispositif nucléaire (*Nuclear Posture Review*) au Congrès, le Secrétaire d'État à la défense, M. Rumsfeld, a déclaré que ces investissements pouvaient renforcer la sécurité des États-Unis tout en nous rendant moins tributaires de l'arme nucléaire.

Nous aurions encore beaucoup à dire, et nous le ferons, concernant la mise en œuvre de l'article VI par les États-Unis. La coopération entre les États-Unis et d'autres pays dans le domaine du désarmement ne cesse de se renforcer. Les programmes de coopération à la réduction de la menace ont largement contribué à notre sécurité collective au cours des 10 dernières années. Le risque de voir des États ou des terroristes se procurer des armes de destruction massive ne fait que renforcer l'urgence de cet effort. Le Partenariat mondial adopté par les pays du G-8 en 2002 se développe, à la faveur d'une prise de conscience croissante du fait que des efforts pour identifier, sécuriser et éliminer les armes de destruction massive et les matières connexes en Russie, dans les autres États de l'ex-Union soviétique et ailleurs, sont indispensables à la sécurité de nos peuples. Les ressources consacrées par les États-Unis au désarmement national et international sont très considérables et continuent d'augmenter. Ainsi, lors du Sommet du G-8 de 2002, nous avons annoncé une contribution de 10 milliards de dollars sur 10 ans au Partenariat mondial.

Les politiques et les mesures que je viens de décrire sont le résultat de décisions et d'orientations adoptées par les autorités suprêmes des États-Unis. Elles renforcent le TNP et contribuent à la sécurité du monde. Additionnées les unes aux autres, elles montrent sans ambiguïté que nous respectons scrupuleusement les obligations découlant pour nous de l'article VI. Nous avons hâte de communiquer, dans les semaines qui viennent, davantage

(M^{me} Sanders, États-Unis d'Amérique)

d'informations concernant les politiques et les mesures actuellement mises en œuvre par les États-Unis pour renforcer le TNP et, en particulier, son article VI.

En conclusion, je voudrais réaffirmer l'attachement des États-Unis au TNP et à l'engagement durable inscrit en préambule «de ne ménager aucun effort pour écarter le risque d'une ... guerre [nucléaire] et de prendre des mesures en vue de sauvegarder la sécurité des peuples».

Le PRÉSIDENT (traduit de l'espagnol): Je remercie la représentante des États-Unis de sa déclaration. L'Ambassadrice Sanders était la dernière oratrice inscrite sur la liste pour aujourd'hui. Avant de faire une déclaration en ma qualité de Président, je veux demander si une autre délégation souhaite prendre la parole à ce stade. Le représentant du Pérou a la parole.

M. SALINAS (Pérou) (traduit de l'espagnol): Monsieur le Président, je voudrais, au nom de l'Ambassadeur Jorge Voto-Bernales, vous remercier des paroles aimables que vous lui avez adressées alors que sa mission de représentant du Pérou à la Conférence du désarmement arrive à son terme. Je serai très heureux de lui transmettre prochainement vos paroles aimables. Il n'a pas pu assister à la présente séance plénière, car il doit recevoir aujourd'hui le Ministre des affaires étrangères du Pérou, qui arrive à Genève pour assister à la Commission des droits de l'homme. L'Ambassadeur Voto-Bernales souhaite, par mon intermédiaire, dire à quel point il a apprécié la coopération et l'appui dont il a toujours bénéficié au cours des six dernières années de la part de ses collègues de la Conférence du désarmement et, en particulier, de la part du secrétariat.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'espagnol): Je remercie le représentant du Pérou de sa déclaration. Le représentant de la République populaire démocratique de Corée a la parole.

M. JANG (République populaire démocratique de Corée) (traduit de l'anglais): J'ai demandé la parole pour répondre aux paroles de la représentante des États-Unis et, tout particulièrement, au fait qu'elle a cité mon pays en donnant à entendre qu'il contribue à la prolifération nucléaire.

Le fait que les États-Unis parlent du respect du TNP par la République populaire démocratique de Corée est ridicule, car ce pays est dégagé de toutes ses obligations depuis son retrait du TNP. Je ne vais pas me répéter sur ce point, car j'ai été assez clair la dernière fois. Comme vous le savez, la question nucléaire qui oppose la République populaire démocratique de Corée et les États-Unis résulte de la politique hostile menée par les États-Unis.

La dénucléarisation de la péninsule coréenne a été engagée par la République populaire démocratique de Corée. Nous faisons le maximum dans ce sens. C'est pourquoi, au cours de la deuxième série de négociations entre les six parties, qui s'est tenue à Beijing en février dernier, nous avons clairement affirmé notre volonté de renoncer à notre programme nucléaire sur la base de la proposition portant sur un ensemble de mesures en faveur de la dénucléarisation de la péninsule coréenne, qui seraient appliquées de plein gré, et avons présenté une proposition concernant la première phase desdites mesures. Malheureusement, cette deuxième série de négociations n'a donné aucun résultat tangible.

(M. Jang, République populaire démocratique de Corée)

Les États-Unis sont la première puissance nucléaire du monde. Ce sont eux qui ont utilisé pour la première fois l'arme nucléaire contre des êtres humains. Ce sont encore eux qui, aujourd'hui, mènent la politique nucléaire la plus dangereuse. C'est pourquoi la prolifération des armes nucléaires est entièrement imputable à l'action unilatérale des États-Unis, qui ont fait du principe de l'attaque nucléaire préventive contre d'autres États souverains une politique nationale.

Si les États-Unis n'avaient pas menacé l'existence de l'humanité avec leurs armes nucléaires, il n'y aurait pas eu de course aux armements nucléaires dans le monde et la République populaire démocratique de Corée et ce pays n'auraient pas eu à faire face à la crise nucléaire que nous connaissons aujourd'hui.

La question nucléaire qui oppose la République populaire démocratique de Corée et les États-Unis ayant été provoquée par les États-Unis, elle doit être entièrement réglée par des actions simultanées basées sur la solution globale qui a été proposée. Le règlement de cette question dépend entièrement de la volonté des États-Unis de renoncer à leur politique actuelle vis-à-vis de la République populaire démocratique de Corée.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'espagnol): Je remercie le représentant de la République populaire démocratique de Corée. La représentante du Canada a demandé la parole.

M^{me} POLLACK (Canada) (traduit de l'anglais): Je voulais simplement rappeler à tous mes collègues ici présents que le séminaire sur le thème «Sauvegarder l'espace pour tous», organisé par l'UNIDIR, un certain nombre d'organisations non gouvernementales et mon pays, s'ouvrira aujourd'hui à 14 heures dans la salle VII. Ce séminaire, qui sera consacré à l'examen d'une question particulièrement pertinente au regard de notre ordre du jour et de notre programme de travail suivant une perspective très large et un certain nombre de points de vue, sera, nous l'espérons, une occasion de stimuler la réflexion de chacun d'entre nous pendant l'intersession, et nous vous encourageons à y assister et à participer au débat.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'espagnol): Je remercie la représentante du Canada de cette information. Le représentant de la République islamique d'Iran a la parole.

M. ESLAMIZAD (République islamique d'Iran) (traduit de l'anglais): Monsieur le Président, puisque c'est la première fois que je prends la parole sous votre présidence, permettez-moi de vous féliciter, vous qui représentez un pays ayant toujours été aux premiers rangs de la lutte pour le désarmement nucléaire, de votre accession à la présidence de la Conférence. Je vous souhaite bonne chance et vous assure de l'entière coopération de ma délégation dans l'accomplissement de votre tâche.

Je voudrais répondre très brièvement aux allusions faites au sujet de mon pays par l'Ambassadrice des États-Unis. Depuis des années, nous entendons, au sein de diverses instances, des allégations concernant le programme nucléaire pacifique de l'Iran. Il est étrange de les entendre de nouveau alors qu'elles ont été réfutées par les mécanismes internationaux compétents sur la base des faits. En effet, par le truchement du rapport de son Directeur général, l'AIEA s'est louée de façon très explicite de la coopération sans faille de l'Iran avec elle.

(M. Eslamizad, République islamique d'Iran)

L'accusation que nous venons d'entendre prouve une nouvelle fois que les États-Unis sont en porte-à-faux avec les conclusions des instances internationales compétentes.

La répétition de ces allégations sans fondement ne fait que confirmer nos soupçons, de longue date, à savoir que ces allégations sont motivées par des raisons politiques qui n'ont certainement rien à voir avec le vœu exprimé de non-prolifération.

Nous pensons que la Conférence du désarmement n'est pas le lieu approprié pour traiter de cette question. Toutefois, je voudrais simplement répéter pour mémoire que la République islamique d'Iran est fermement attachée à la cause de la non-prolifération, tout comme à celle du désarmement nucléaire, causes qui, nous l'espérons, seront ardemment défendues par l'ensemble des membres de la Conférence du désarmement et dans le cadre du processus d'examen du TNP.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'espagnol): Je remercie le représentant de la République islamique d'Iran des paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. Une autre délégation souhaite-t-elle prendre la parole à ce stade? Si tel n'est pas le cas, je voudrais faire une brève déclaration en ma qualité de Président de la Conférence.

Aujourd'hui s'achève la première partie de la session de 2004 de la Conférence du désarmement ainsi que la première étape de la présidence mexicaine. À cette occasion, je voudrais, de mon propre chef, soumettre à la Conférence la proposition que j'ai annoncée il y a une semaine et au sujet de laquelle j'ai eu des consultations avec diverses délégations. La proposition que je présente aujourd'hui n'est pas totalement nouvelle: elle s'inscrit dans le cadre des diverses propositions qui ont été faites par mes prédécesseurs. Je ne mentionnerai que les louables efforts entrepris par mes trois prédécesseurs immédiats, à savoir l'Ambassadrice du Japon, M^{me} Inoguchi, l'Ambassadrice du Kenya, M^{me} Amina Mohamed, et l'Ambassadrice de Malaisie, M^{me} Rajmah Hussain.

Vous vous en souvenez tous, l'Ambassadrice Inoguchi, dont le mandat de Président de la Conférence a pris fin en décembre 2003, a mené des consultations très intenses pour tenter de faire adopter un programme de travail susceptible de donner à la Conférence l'occasion de reprendre des travaux de fond sur les importantes questions inscrites à son ordre du jour. Je profite de cette occasion pour la féliciter de ses efforts et pour lui faire une nouvelle fois mes adieux en lui souhaitant bonne chance dans son futur travail.

En janvier dernier, c'est l'Ambassadrice Amina Mohamed qui a ouvert la session de 2004. Sous sa présidence, à la suite d'intenses consultations au cours desquelles la Présidente a démontré ses talents de diplomate et son tact, la Conférence a été en mesure d'adopter son ordre du jour ainsi qu'une déclaration présidentielle qui figure au compte rendu. L'Ambassadrice Mohamed a alors pris une mesure dont je m'inspire aujourd'hui pour tenter de redonner vie à la Conférence. Je voudrais rendre hommage à son dévouement, à sa patience et à ses compétences.

Enfin, sous la direction de l'Ambassadrice de Malaisie, M^{me} Rajmah Hussain, la Conférence a eu un échange informel très utile sur le programme de travail, échange qui a aidé

(Le Président)

à faire la lumière sur un certain nombre de points et qui nous a permis de mieux nous comprendre. L'analyse qu'en a faite la Présidente figure également parmi les documents officiels de la Conférence et dans le compte rendu de séance. Je suis reconnaissant à l'Ambassadrice Rajmah Hussain de ses efforts, qui sont une source d'inspiration pour moi.

Je vous ai donné un très bref aperçu des activités qui m'ont inspiré l'idée de présenter, sous ma propre responsabilité, un calendrier provisoire de séances plénières informelles consacrées à l'examen systématique et ordonné de chacun des points de l'ordre du jour que nous avons adopté en janvier dernier. Vous noterez que les dates proposées vont au-delà du 21 mai, date de la fin de la seconde phase de la présidence mexicaine. Il appartiendra donc à mes successeurs à ce poste de poursuivre ces travaux dans le but de nous permettre d'examiner tous les points de l'ordre du jour. J'ai eu des consultations avec les représentants de la Mongolie et du Maroc, qui prendront la présidence dès le 23 mai, et je suis heureux de vous informer que tous deux ont exprimé leur volonté de poursuivre cette initiative.

Compte tenu des points de vue qui ont été exprimés, nous devons conclure que la priorité de la Conférence demeure l'adoption d'un programme de travail définitif qui permettra de reprendre les travaux de fond interrompus il y a si longtemps. Les travaux que j'ai décidé d'entreprendre constituent un moyen d'instaurer un dialogue dans le but de faciliter l'adoption d'un programme de travail, et ils ne devraient prendre fin que lorsque le moment heureux d'un accord sur un programme de travail définitif sera venu. Dans ce même esprit, outre les séances plénières informelles, j'ai la ferme intention de poursuivre mes consultations sous toutes les formes qui se révéleront nécessaires, dans le but de parvenir à l'objectif auquel nous aspirons tous.

Je voudrais souligner deux points qui me paraissent particulièrement importants. Premièrement, le calendrier qui vous a été distribué est tout à fait indicatif et sujet à modification, en tant que de besoin. Par ailleurs, les points de l'ordre du jour que nous avons adopté sont très généraux, si bien que chaque délégation a la possibilité de soulever les questions qu'elle jugera importantes et pertinentes eu égard aux sujets traités à un moment donné.

Voilà l'initiative modeste que j'ai décidé de présenter pour amorcer un dialogue que nous n'aurions jamais dû interrompre. En dépit des efforts intenses et des initiatives constructives et imaginatives proposées par de nombreux représentants qui ont occupé la présidence, la Conférence du désarmement n'a pas pu adopter un programme de travail à compter de 1997. Nous commençons la huitième année sans que cette instance multilatérale unique de négociation sur le désarmement ait pu produire le moindre accord de fond, comme elle avait l'habitude de le faire autrefois. Cette situation a créé un climat qui n'est pas très favorable. Une méfiance excessive est apparue qui, selon moi, a contribué dans une grande mesure au blocage actuel de la Conférence. On pourrait croire que nous avons oublié comment cette instance avait l'habitude de travailler et il est difficile d'imaginer comment elle pourrait à nouveau jouer un rôle important dans l'élaboration d'instruments de désarmement multilatéraux. En ce début d'intersession, je voudrais vous inviter à réfléchir attentivement sur les raisons qui nous empêchent d'avancer et sur la façon dont nous pourrions inverser la tendance. Nous devons restaurer un climat de confiance dans lequel le dialogue puisse être productif et conforme au mandat qui nous a été confié par la communauté internationale.

(Le Président)

Si aucune délégation ne souhaite prendre la parole à ce stade, je vais considérer que nos travaux sont terminés pour aujourd'hui. La prochaine séance plénière de la Conférence du désarmement aura lieu le jeudi 13 mai 2004, à 10 heures, dans cette salle. Elle sera suivie d'une séance plénière informelle consacrée à la question de la cessation de la course aux armements nucléaires et du désarmement nucléaire.

La séance est levée à 11 h 30.
